

# La Participation citoyenne mise en place

Publié le 29/09/2022



Le dispositif de prévention prendra la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents. © Droits réservés

André Milot, le maire de Vaudeurs, a validé le dispositif de la Participation citoyenne avec Michael Serin, commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Sens, en présence de Rachid Kaci, sous-préfet de l'arrondissement sénonais.

L'objectif de ce protocole consiste à associer les administrés à la protection de leur environnement. Le dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, en complément de l'action conduite par la gendarmerie nationale, au moyen d'un partenariat des relations entre la population et les forces de sécurité.

Le but de la démarche est de renforcer le contact entre la gendarmerie et la population et de mettre en œuvre une action de prévention de la délinquance au niveau local.

## **Pour une durée de trois ans**

Ce dispositif de prévention prendra la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents. Ces citoyens bénévoles peuvent être appelés à diffuser des conseils préventifs à la population et associés, par exemple, à l'opération Tranquillité vacances, sachant que la Participation citoyenne ne peut se substituer aux modes d'action des forces de sécurité.

Parallèlement, un gendarme désigné sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents pour recueillir leurs informations et les guider dans leur rôle. De leur côté, les administrés sont invités à signaler au citoyen référent les faits qu'ils considèrent comme devant être portés à la connaissance de la gendarmerie nationale qui pourra, de concert avec le maire, organiser des réunions d'harmonisation du dispositif.

Le protocole, signé par les parties en présence est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable.